

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 JANVIER 2018 à 19 h**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Boulevard de la Marne à Saumur – Champs photovoltaïque – Promesse de bail
- 2 Approbation du principe de création d'un casino – Mise en œuvre de la procédure

Saumur, le mardi 2 janvier 2018
Le Maire de la Ville de Saumur




Jackie GOULET

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).